

Ceci fait partie de la série

Les choses dernières

De

Owen Olbricht

Le jugement

“Et je vis les morts, les grands et les petits, debout devant le trône. Des livres furent ouverts, et un autre livre fut ouvert, qui est le livre de vie. Les morts furent jugés d’après ce qui était écrit dans les livres, selon leurs œuvres. La mer donna les morts qui s’y trouvaient, la mort et le séjour des morts donnèrent les morts qui s’y trouvaient, et ils furent jugés chacun selon ses œuvres” (Ap 20.12–13).

Au moment de la mort, l’âme et l’esprit quitteront le corps pour être transportés au séjour des morts, vers l’une de deux destinations : soit dans le repos et le réconfort du paradis (Lc 23.43 ; 2 Co 12.4 ; Ap 2.7), soit dans les tourments du Tartare¹ (2 P 2.4). Le corps sera normalement enseveli dans un tombeau. Au jour encore à venir, Jésus reviendra pour ressusciter les corps des morts et pour rassembler les morts et les vivants devant lui en vue du jugement. Ce jugement aura lieu au moment de la moisson qui marquera la fin de l’âge présent (Mt 13.39).

Tout au long de l’histoire humaine, Dieu a jugé et châtié différentes personnes, groupes et nations².

¹ Le mot grec *tartaros*, d’où le mot “Tartare”, ne se trouve qu’une fois dans la Bible, en 2 Pierre 2.4. Il ne faut pas le confondre avec *hades*, le séjour des morts (dont il fait partie), ni avec la géhenne, le feu éternel. Pour davantage d’informations, voir la leçon intitulée “L’état intermédiaire des morts”.

² Dieu jugea Adam et Eve (Gn 3.19–23), Caïn (Gn 4.9–12), le monde autour de Noé (Gn 6.5–7), Sodome et Gomorrhe (Gn 19.27–29), l’Egypte (Ex 12.12), Nadab et Abihou (Lv 10.1–3), Miryam et Aaron (Nb 12.1–15), Qoré (Nb 16.1–49), Moïse (Nb 20.10–12), Ouzza (2 S 6.6–8), David (2 Sm 12.1–14), les royaumes d’Israël et de Juda (2 R 17.7–18 ; 2 Ch 36.15–21), et bien d’autres.

Ceci devrait nous servir d’avertissement : il jugera chaque action de l’homme. Toutes les actions ne sont pas forcément récompensées ou punies pendant cette vie ; mais Dieu jugera bien tout et réglera tous les comptes dans l’éternité. Le jour du jugement est appelé le “dernier jour” (Jn 12.48), le “jour de la colère” (Rm 2.5), le “jour du Christ-Jésus” (Ph 1.6, 10), “ce jour-là” (2 Th 1.10), le jour “fixé” (Ac 17.31), le “jour du jugement” (1 Jn 4.17), et le “grand jour du jugement” (Jude 6).

Le jour du jugement n’est pas à confondre avec le “jour du Seigneur”³ qui, en Apocalypse 1.10 se réfère au dimanche :

Bien que certains ont maintenu que cette expression [“au jour du Seigneur”, Ap 1.10] ne constitue qu’une désignation alternative pour “le jour du Seigneur”, employée à maintes reprises dans l’Ancien Testament et le Nouveau Testament pour le jour du jugement (...), la majorité des exégètes la considèrent comme une référence au dimanche. Cette conclusion s’établit sur l’emploi fréquent de l’expression “le jour du Seigneur” (se référant au dimanche) dans les premiers écrits non-canoniques chrétiens (*Didaché* 14.1 ; Ignace, *Magnésiens* 9.1 ; Clément d’Alexandrie, *Stromata* 7.12 ; Tertullien *L’idolâtrie*, ch. 14⁴).

³ L’expression “du Seigneur” vient de l’adjectif grec *kuriakos*, employé également en 1 Corinthiens 11.20.

⁴ H. Waterman, “The Lord’s Day”, *THE ZONDERVAN PICTORIAL ENCYCLOPEDIA OF THE BIBLE*, vol. 3, ed. Merrill C. Tenny (Grand Rapids, Mich. : Zondervan, 1975), 965. W.E. Vine, Merrill F. Unger and William White, Jr., “Day”, *VINE’S COMPLETE EXPOSITORY DICTIONARY OF OLD AND NEW TESTAMENT WORDS* (Nashville : Thomas Nelson Publishers, 1985), 146.

LA DATE DU JUGEMENT

Le jugement aura lieu le jour du retour de Jésus (Mt 25.31–33 ; Ap 20.11–12). Jésus dit que seul le Père connaît le jour de son retour (Mt 24.36), ce qui signifie que personne sur la terre ne connaît la date du jour de jugement à venir.

LA CERTITUDE DU JUGEMENT

Encore plus importante que la question de la date du jugement est celle de la certitude que ce jugement aura lieu. La Bible nous avertit : “Dieu fera passer toute œuvre en jugement, au sujet de tout ce qui est caché, soit bien, soit mal” (Ec 12.14).

Au jour que Dieu a désigné, il jugera le monde, ce dont il a donné à tous la preuve en ressuscitant Jésus d’entre les morts (Ac 17.31). Le jugement constitue un rendez-vous que tout le monde respectera. Paul déclara : “Car il nous faut tous comparaître devant le tribunal du Christ, afin qu’il soit rendu à chacun d’après ce qu’il aura fait dans son corps, soit en bien, soit en mal” (2 Co 5.10).

LES EVENEMENTS DU JUGEMENT

En ce jour mémorable du jugement, toute l’humanité sera jugée :

1) Jésus descendra du ciel dans toute sa gloire avec ses anges (Mt 25.31) dans une flamme de feu (2 Th 1.7), et il s’assiéra sur son trône glorieux, son trône de jugement (Mt 25.31–32 ; cf. 2 Co 5.10 ; Ap 20.11).

2) La mort et *hades* (le séjour des morts) donneront les morts qui s’y trouveront (Ap 20.13).

3) Nous tous qui aurons été ressuscités ou qui vivrons toujours sur la terre, nous serons rassemblés par les anges (Mt 13.39) pour paraître devant Jésus (2 Co 5.10 ; Ap 20.12), afin d’être jugés (Ac 10.42 ; 2 Tm 4.1).

4) Les cieux et la terre seront détruits (Ap 20.11 ; 2 P 3.7–12).

5) Les livres seront ouverts (Ap 20.12).

6) Nous serons jugés par ce qui est écrit dans les livres, selon nos œuvres (Jn 12.48 ; Ap 20.13).

7) Les justes seront jugés en premier (Mt 25.34–40 ; 1 P 4.17).

8) Les injustes seront jugés ensuite (Mt 25.41–46).

9) Jésus repassera avec nous nos actions, afin de nous montrer la justice de son jugement (Mt 25.34–46).

10) Chacun recevra sa sentence éternelle (Mt 25.34–46).

LE CONTEXTE DU JUGEMENT

La Bible nous annonce avec certitude que Dieu sera le juge (Ps 96.10 ; Ec 12.14 ; Rm 2.3 ; 14.12 ; 1 Co 5.13 ; Hé 12.23) et qu’il n’y en aura qu’un seul (Jc 4.12). Puisque le Père et le Fils peuvent tous deux s’appeler “Dieu” (Jn 1.1–2), la question n’est pas de savoir si Dieu jugera mais plutôt de savoir si le juge sera le Père ou le Fils.

Même si le Père sera associé au jugement, il jugera par le Fils, Jésus (Ac 17.31 ; Rm 2.16). Ce dernier pouvait donc dire : “De plus le Père ne juge personne, mais il a remis tout jugement au Fils” (Jn 5.22). D’autres passages du Nouveau Testament corroborent cette vérité⁵. Le trône de jugement de Dieu et celui du Christ doivent donc être le même (Rm 14.10 ; 2 Co 5.10).

La scène du jugement ne verra pas le Père assis sur le trône de jugement avec Jésus dans le rôle de notre avocat, comme certains le croient. C’est à présent que Jésus assume ce rôle (1 Jn 2.1–2). Au jour du jugement, il sera le juge, assis sur son trône, siège de son jugement (Mt 25.31–32 ; 2 Co 5.10), pour juger tous les peuples.

On pose aussi certaines questions au sujet d’autres êtres impliqués dans le jugement du monde. Premièrement, Jésus dit que les apôtres jugeraient les douze tribus d’Israël (Mt 19.28). Quand feront-ils cela ? Leur jugement consiste-t-il en un jugement spirituel pendant l’âge actuel, comme celui des juges plus tôt dans l’histoire d’Israël (Jg 2.16), ou bien jugeront-ils à la fin des temps ?

Deuxièmement, les chrétiens jugeront le monde et les anges (1 Co 6.2–3). Le feront-ils par leur obéissance à Dieu, comme Noé condamna le monde par son obéissance, ou bien seront-ils associés à Jésus dans son jugement comme jurés, pour annoncer les sentences ?

Troisièmement, les âmes des saints martyrs sont sur des trônes. Apocalypse 20.4 dit même qu’il leur fut donné “le pouvoir de juger”. Faut-il prendre littéralement cette information ? Ce jugement sera-t-il celui de la fin des temps ? Jugeront-ils pendant le “millennium” ? Leur jugement est-il constitué de leur message, ou

⁵ Voir Matthieu 16.27 ; Actes 10.42 ; 17.31 ; 2 Timothée 4.1.

bien siégeront-ils vraiment avec le Christ lors du jugement du dernier jour ?

Jacques dit qu'il y aura un seul juge (Jc 4.12), ce qui élimine tout autre à part Jésus. Les passages cités ci-dessus doivent donc vouloir dire que les autres jugeront, mais seulement par l'exemple de leur vie. On peut trouver une explication de ce principe dans la déclaration de Jésus en Matthieu 12.41 : "Les hommes de Ninive se dresseront lors du jugement, avec cette génération et la condamneront, parce qu'ils se sont repentis à la prédication de Jonas, et voici qu'il y a ici plus que Jonas."

LA NORME APPLIQUEE

Selon quelle norme Jésus mesurera-t-il notre vie ? Apocalypse 20.12 nous dit : "Et je vis les morts, les grands et les petits, debout devant le trône. Des livres furent ouverts, et un autre livre fut ouvert, qui est le livre de vie. Les morts furent jugés d'après ce qui était écrit dans les livres, selon leurs œuvres." Ces livres sont peut-être les livres de la Bible. En Romains 2.16, Paul suggère que l'Évangile sera la base de notre jugement, quand il dit : "(...) selon mon Évangile, Dieu jugera par le Christ-Jésus les (actions) secrètes des hommes."

Il existe une déclaration faite par Jésus qui règle une fois pour toutes la question de la norme appliquée pour juger tous ceux qui ont vécu pendant l'âge chrétien. Jésus dit, en effet : "Celui qui me rejette et qui ne reçoit pas mes paroles, a son juge : la parole que j'ai prononcée, c'est elle qui le jugera au dernier jour" (Jn 12.48).

Ceux qui vécurent avant l'âge chrétien seront jugés selon une norme différente, selon ce que dit Paul aux Romains : "Tous ceux qui ont péché sans la loi périront aussi sans la loi, et tous ceux qui ont péché sous la loi seront jugés par la loi. Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu ; mais ceux qui pratiquent la loi seront justifiés" (Rm 2.12-13). Chacun sera jugé selon la loi de Dieu en vigueur pendant sa vie.

La règle utilisée pour nous juger, nous qui avons vécu pendant l'âge chrétien, sera la parole de Jésus appliquée à ce que nous aurons fait dans notre corps (2 Co 5.10). Cela comprendra les choses secrètes (Rm 2.16), notre manière de juger les autres (Mt 7.1-2 ; Jc 2.13), nos paroles (Mt 12.36-37), nos actions et nos œuvres (Mt 16.27 ;

Rm 2.6 ; 1 P 1.17) et les motivations de notre cœur (1 Co 4.5).

La bonne nouvelle est que le sang de Jésus nous purifie (Rm 3.25 ; Ac 2.38), et nous lave de nos péchés (Ac 22.16 ; Ap 1.5). Sans péché porté à notre charge, nous pouvons nous tenir devant lui "saints, sans défaut et sans reproche" (Col 1.22). Nos fautes ont été corrigées par Jésus. Dieu ne se souviendra donc plus de nos péchés (Hé 8.12), il ne les portera pas à notre charge au jour du jugement.

En ce jour-là, Dieu ne montrera aucun favoritisme. Il jugera sans considération de personnes, sans partialité (Rm 2.11 ; 1 P 1.17). Si nous l'avons respecté, si nous avons vécu selon sa volonté (Mt 7.21), il nous acceptera ; si nous ne l'avons pas suivi, il nous rejettera.

Puisque le jugement doit se baser sur la justice et la sainteté (Ac 17.31), c'est la sainteté de Dieu lui-même qu'il appliquera comme norme (1 P 1.15-16). C'est pour cela que nous devons devenir comme Jésus (Ep 4.13) et l'imiter comme modèle pour notre vie (1 Jn 2.6). Si nous sommes comme lui dans ce monde, nous pouvons avoir confiance au jour du jugement (1 Jn 4.17).

Sur la base de sa connaissance absolue de notre vie (Hé 4.13), Dieu jugera tout acte, caché ou public (Ec 12.14), à la fois avec sévérité et équité. Il sera miséricordieux pour ceux qui l'ont été avec les autres ; cependant, "le jugement [sera] sans miséricorde pour qui n'a pas fait miséricorde" (Mt 5.7 ; Jc 2.13).

Ceux qui auront eu de plus grandes opportunités ou reçu des positions de plus grande influence seront jugés avec plus de sévérité. La parabole des talents illustre ce fait : Dieu désire que notre service soit selon nos moyens, et il nous jugera sur ce critère (Mt 25.14-30). On peut énoncer ainsi le principe établi par cette parabole : "On demandera beaucoup à qui l'on a beaucoup donné et on exigera davantage de celui à qui l'on a beaucoup confié" (Lc 12.48). Ceux qui enseignent la Parole de Dieu sont dans une position hautement responsable. C'est pour cela que Dieu avertit : "Ne soyez pas nombreux à vouloir être docteurs, mes frères, car vous savez que nous subirons un jugement plus sévère" (Jc 3.1). Le jugement de Dieu se basera sur les opportunités et les capacités que nous aurons eues.

Ce jugement sera sans appel (Mt 25.31-46) ;

ainsi tout effort pour discuter avec Dieu sera entièrement futile. A ceux qui chercheront à justifier leur vie désobéissante, Jésus dira : *“retirez-vous de moi, vous qui commettez l’iniquité”* (Mt 7.21 ; cf. Ps 6.9).

Dieu connaît la sentence de chaque personne avant même de passer en revue sa vie. Dieu sait actuellement, comme il sait depuis longtemps (Mt 25.34), ceux qui lui appartiennent (2 Tm 2.19 ; Jn 10.14, 27). Le jugement des injustes fut déterminé il y a longtemps (2 P 2.3). Le jour du jugement ne sera pas un moment où Jésus sera obligé de se gratter la tête et puis décider qui ira au ciel, qui ira dans la géhenne. Il connaît déjà le destin final de chacun. Au jour du jugement, il repassera avec nous notre vie, il expliquera pour notre compréhension l'équité de la sentence qu'il a déterminée pour nous, puis il la prononcera.

LA PORTEE DU JUGEMENT

La Bible annonce incontestablement que *“tous”* seront jugés (Jude 15). Ceci ne pourra se faire que si les corps de tous les morts sont ressuscités. La résurrection de Jésus prouve son intention de juger tous les hommes (Ac 17.31). Les injustes ainsi que les justes seront ressuscités (Jn 5.28–29) ; (Ac 24.15) pour le jugement (2 Co 5.10 ; 1 P 4.4–5 ; 2 P 2.9). Il s'agira des justes et des injustes de toutes les nations (Mt 25.31–46), de tous les morts (Ap 20.11–15), et peut-être même

des anges (1 Co 6.3 ; 2 P 2.4). Le cas du diable et de ses anges ne sera peut-être même pas examiné lors du jugement ; la raison de leur condamnation sera sans doute si évidente que Dieu n'aura pas besoin de repasser avec eux leur situation ni de leur montrer la justice de sa condamnation (Mt 25.41 ; Ap 20.10).

CONCLUSION

C'est la sainteté de Dieu qui le fera *“juger le monde selon la justice”* (Ac 17.31) et être équitable dans son jugement (Jn 5.30). Le jugement est une affaire extrêmement grave : *“Le Seigneur jugera son peuple. Il est terrible de tomber dans les mains du Dieu vivant !”* (Hé 10.30–31 ; Dt 32.35–36). Ceux qui désobéissent volontairement à Dieu connaîtront *“une attente terrifiante du jugement et l'ardeur du feu prêt à dévorer les rebelles !”* (Hé 10.26–27).

L'amour de Dieu a donné le moyen du salut à tous ceux qui lui obéiront (Jn 3.16). Voici les commandements qu'il a donnés pour devenir chrétien : se repentir de ses péchés (Ac 17.30–31), confesser Jésus comme Fils de Dieu (Rm 10.10) et être baptisés (Ac 2.38 ; 22.16). Puis nous devons grandir et parvenir à la maturité en tant qu'enfants de Dieu (1 P 2.2). Nous devons nous préparer pour ce jour, et nous devons aider les autres à s'y préparer, en leur enseignant la volonté de Dieu. ◆